

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le , s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Luis MUNOZ

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2018.11.05.3

OBJET : Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune de St QUENTIN FALLAVIER possède 1477 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 44 € euros chacune.

Au 31 décembre 2017 les capitaux publics des 206 communes actionnaires et du département de l'Ain représentent environ 65,74 % du capital de la SEMCODA.

Les 206 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et a désigné cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de SEMCODA.

Le 22 juin dernier, les communes actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Par courrier en date du 30 juillet la SEMCODA nous a adressé une synthèse du rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'entériner le rapport présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 05/11/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 8 novembre 2018 08/11/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181105-lmc14351-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.